

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2013

---

**LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 54

présenté par

M. Candelier, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Sa composition s'efforce de reproduire la configuration politique du Parlement. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire de permettre la représentation de toutes les composantes politiques du Parlement au sein de la délégation parlementaire au renseignement.